

COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" présents : 25 (étant constaté l'arrivée en cours de séance de M. PERNOT)

" ayant donné pouvoir : 3

" votants : 28

Date de la convocation : 21 janvier 2016

Date de l'affichage: 0 3 FEV. 2016

PRESENTS: M. SAILLARD, Maire; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BERNARD, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES: Mme GUICHARDIERE (pouvoir donné à M. DUPREZ). Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU). M. MATHIEU (pouvoir donnée à Mme MARTIN). Mme RAME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUSSOUILLEZ

XXX

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Monsieur David Dussouillez est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Merci pour votre présence en temps et en heure. Je fais passer la liste de présence.

J'ai des excuses à vous présenter :

Celles de Madame Marianne Ramé qui n'a pas donné de pouvoir.

Madame Patricia Seguin donne pouvoir à Madame Rahma Tbatou.

Madame Catherine Guichardière donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Duprez.

Monsieur Jean-Yves Mathieu donne pourvoir à Annelise Martin.

Remerciements et Communications Diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements du comité départemental "Mères pour la Paix" pour la subvention qui lui a été attribuée.

L'Amicale pour le don du sang de Champagnole remercie également pour la subvention qui leur a été attribuée. Ils nous présentent leurs vœux pour 2016.

"Terres Humaines" remercie pour la subvention qui leur a été attribuée pour le festival du film humanitaire.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Concernant l'ordre du jour, il n'y a pas de commentaire. Vous avez tous reçu la convocation en temps et en heure.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015

M. le Maire.- Nous passons ensuite à l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015 qui vous a été adressé le 20 janvier 2016.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

M. le Maire. - Vous avez reçu les arrêtés de préemption et les arrêtés des tarifs.

Y a-t-il des commentaires?

On revoit les tarifs tous les ans, il n'y a rien de spécial.

Monsieur Duprez?

M. Duprez.- Je souhaite prendre la parole avant de démarrer la séance. Lors des vœux à la population, vous avez, Monsieur le Maire, dit votre désappointement et votre déception face aux résultats...

M. le Maire.- Voire mon désarroi!

M. Duprez.- Votre désarroi face aux résultats des élections régionales et à l'élection de Madame Dufay. Sachez que nous, nous sommes très heureux que Madame Dufay ait été élue. Nous sommes satisfaits et rassurés, ceci pour diverses raisons. La première raison, c'est parce que les électeurs et les électrices ont montré par leur vote la confiance qu'ils avaient dans le projet présenté par Madame Dufay. La deuxième raison parce que Madame Dufay est un exemple de citoyenneté puisqu'elle ne cumule par les mandats, comme certains.

Nous avons également été rassurés parce que nous avons pu constater que les électrices et les électeurs ont su s'opposer aux idées de l'extrême droite et, de temps en temps, aux pressions fortes de la droite régionale.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, vous pouvez compter sur nous, les élus de la majorité régionale, pour soutenir les dossiers de la ville de Champagnole auprès de Madame Dufay, Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Nous en aurons bien besoin puisque la dernière fois que nous avons demandé une subvention, il a quasiment fallu menacer d'interdire les élèves de venir sur les stades, voire d'aller à la piscine et donc d'aller apprendre la natation dans l'Ain!

Peut-on débuter l'ordre du jour ?

M. Duprez.- Il n'y a pas de problème.

M. le Maire. - David Dussouillez est nommé secrétaire de séance.

CINQUIÈME COMMISSION: URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Vente de terrains dans les lotissements

M. le Maire.- "1 - Lotissement « Le Bon Accueil »

Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

lot	Acquéreurs	Surface
2	Mme Cindy LORENZI	877 m²

Le prix appliqué sera de 40,00 € HT le m² (évaluation du service des Domaines à 36,36 €/m²). Les acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA selon les règles en vigueur.

2 – Lotissement Les Louaitaux

La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot		Acquéreurs					Surface	
6	Mme Julie BENOIT	MANTEAU	et	M.	Guillaume	MONNIER-	1 038 m ²	

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 40,00 € HT le m². Ce prix est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m². Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces cessions de terrains selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

2. Vente de garages

M. le Maire.- La vente de garages continue.

"La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriétés, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans les précédentes séances et il convient de se prononcer sur la cession de lots supplémentaires :

Lot	Acquéreurs	Montant HT	
5	M. BOUVIER Alain	11 000,00 €	
11	M. BAILLY-SALINS Jean	12 000,00 €	
12	M. BAILLY-SALINS Jean	12 000,00 €	

Ces acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Je mets au vote la vente de ces trois garages :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord.

Il doit en rester quatre ou cinq. Tout n'a pas été vendu, il en reste très peu.

3. Cession de terrain à la Communauté de Communes

M. le Maire.- "La Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura est installée dans le bâtiment « Le Jouef », 3 rue Victor Bérard.

Les occupants utilisent en tant que parking la propriété privée communale située face au bâtiment, entre la rue Victor Bérard et l'avenue Herriot. Il s'agit de l'unité foncière cadastrée Section AD n° 278, 511 et 512 d'une surface totale de 1 150 m².

Cet espace est actuellement non aménagé et ne dispose pas de revêtement enrobé, mais seulement d'une surface en concassé très dégradée.

Il est proposé au Conseil municipal de céder l'ensemble à la Communauté de Communes qui procédera ensuite à son aménagement.

C'est pourquoi la cession s'effectuerait à l'euro symbolique, considérant la dépense d'aménagement évitée à la ville et qui sera ensuite assurée par la Communauté de Communes. Il convient donc de passer outre l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 17 250 €.

Il est également mentionné les servitudes de passage de réseaux souterrains d'assainissement et de fibre optique sur ces terrains.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura, de l'unité foncière cadastrée Section AD n° 278, 511 et 512 selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires."

M. le Maire.- Vous avez le plan au dos du rapport.

On est obligé de le vendre car ce n'est pas du domaine public, c'est du domaine privé de la commune. Je pense que vous serez tous d'accord pour que nous le cédions à la Com'com pour qu'elle en fasse un beau parking.

M. Duprez.- Dans quel délai sera fait le parking ?

M. Pernot.- D'ici les beaux jours.

M. le Maire.- Cette année. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

4. Convention avec la société Dallmayr

M. le Maire.- "Deux bâtiments municipaux (Ateliers et Oppidum) disposent de distributeurs automatiques de boissons, gérés par la société Dallmayr.

Il est nécessaire de conclure de nouvelles conventions de gestion entre la commune et Dallmayr, conventions d'une durée initiale de 5 ans.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces conventions et d'autoriser le Maire à les signer."

La société Dallmayr est installée à Champagnole. Son dépôt à Champagnole, anciennement les cafés Régina. Celui qui est aux ateliers municipaux, nous ne touchons rien dessus. Pour celui qui est à l'Oppidum, la commune a 12 % sur le chiffre d'affaires.

Il s'agit d'une entreprise qui est installée à Champagnole et qui ne pose pas de problème.

Y a-t-il des questions sur cette affaire?

Je mets au vote:

Oui est contre?

Oui s'abstient?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION: FINANCES

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2016

M. le Maire.- Nous passons à la commission finances et je laisse la parole à Monsieur Serge Bouvet.

M. Bouvet.- Merci Monsieur le Maire.

Vous avez reçu le document de travail et le rapport de la commission des finances très détaillé.

Merci de bien vouloir ouvrir ce document de travail.

Les grandes tendances économiques pour l'année 2016 pages 1 et 2.

Page 1, l'inflation est presque nulle en 2015 et reste en dessous de 1 % depuis 2013, les prévisions 2016 confirment la tendance avec une estimation à 1 %.

Le deuxième graphique nous montre l'évolution du Produit Intérieur Brut, qui suit la tendance du taux d'inflation puisque le taux de croissance est inférieur ou égal à 1 % de 2012 à 2015.

Pour 2016, l'INSEE prévoit un léger rebond avec un taux à 1.60 %.

Concernant les taux d'intérêt, les prévisions de la banque postale indiquent des taux encore négatifs (sur le variable) et une petite augmentation du taux de l'OAT, ce taux servant de référence aux banques pour déterminer les taux fixes, On pourrait donc assister à une légère remontée des taux fixes pour 2016.

Rien d'inquiétant, les taux restent très bas (moins de 2 % sur 20 ans).

Page 2, le troisième graphique représente l'évolution du déficit structurel de la France depuis 2007 et les prévisions du gouvernement qui s'engage toujours à revenir sous les 3 % en 2017.

Le quatrième graphique indique le taux de prélèvement obligatoire en légère baisse.

Une nouveauté qui me paraît intéressante : l'Etat qui réduit ses dotations donne en même temps des objectifs à réaliser sur la maîtrise des dépenses des collectivités locales.

Ainsi, pour 2016, l'objectif (indicatif) est fixé à 1,2 % d'augmentation maximum.

Je soulignerai juste qu'il nous faudra faire mieux que cet objectif en 2016 pour pallier à la réduction des dotations.

Page 3 les chiffres des 3 derniers budgets de l'Etat et ceux prévisionnels pour 2016.

Le tableau en dessous récapitule le total du programme d'économie inscrit dans le projet de loi de finances 2015.

En 2016 et 2017 nos dotations seront diminuées de 185 000 € par an.

Ce qui correspondra à une baisse totale de près de 630 000 € de 2013 à 2017.

Pour compenser cette perte: 3 solutions

Augmenter les impôts de 20 %.

Réduire nos dépenses

Augmenter nos recettes

En 2015, la réduction de nos dépenses a permis d'équilibrer nos comptes.

Pour 2016, il faut continuer dans cette voie, à la recherche de nouvelles économies et de nouvelles recettes, ce qui s'avère être un vrai challenge.

L'analyse de la dette pages 3 à 7

Page 4, l'évolution de l'annuité de la dette de 2007 à 2026.

A la lecture du 1^{er} tableau, vous pouvez constater que l'annuité a diminué de 68 000 € entre 2007 et 2015.

Si elle continue à diminuer en 2016, c'est à cause de la fin des crédits-bails (le dernier étant arrivé à terme en novembre 2015).

Cette baisse n'aura pas d'impact sur notre autofinancement puisque les loyers couvraient l'annuité.

Sur le second graphique (de 2017 à 2026), nous avons simulé une annuité sur 20 ans avec comme hypothèse un emprunt annuel de 500 000 €.

Dans cette hypothèse, on remarque que l'annuité passerait sous le million dès 2020.

Ce qui serait bénéfique pour notre marge d'autofinancement.

Page 5 le tableau détaillé de l'encours au 1/1/16

L'annuité 2016 s'élève à 1 436 millions d'€ et 1.133 millions hors remboursement du crédit relais.

Pour rappel, nous avons contracté un crédit relais de 700 000 € en 2014, afin de pallier au décalage de ventes immobilières.

400 000 € ont été remboursés en 2015 et le solde le sera en 2016.

Page 6, le graphique détaillant le pourcentage de l'encours par banque.

La caisse d'épargne représente 42 % de l'encours, suivi par Dexia CLF (22.5 %) le crédit mutuel (12.5 %) la banque populaire (7.5 %) et la caisse de dépôts (6.5 %).

L'encours est composé de 90 % en taux fixe et 10 % en taux variable.

Pourquoi pas plus de taux variables alors qu'ils sont particulièrement bas ? Simplement par ce que les prêteurs facturent entre 1,2 et 2 % de commission.

Page 7 le tableau des risques de nos emprunts

Comme vous pouvez le constater, l'encours est sécurisé au maximum.

Deux contrats ont été renégociés en 2015 (et deux l'avaient été en 2014).

Nous avons profité de la baisse des taux pour renégocier ce qui était possible.

Vous en avez le détail dans le rapport.

Sur la durée de ces deux contrats, on peut estimer le gain d'intérêt total à 290 000 €.

L'étude de la fiscalité page 8 à 10

Page 8 le tableau de l'évolution du produit fiscal en 2016.

Comme je vous le rappelle chaque année la dernière augmentation des taux communaux a été votée en 2006, pour le financement du centre de secours principal.

La simulation est proposée sans augmentation des taux.

Pour 2016, il y a plusieurs modifications et je vais reprendre l'explication de la commission des finances.

Tout d'abord, il convient d'aborder la diminution de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP).

Je vous rappelle que cette attribution est versée depuis 2004 par la Communauté de communes en compensation du produit de Taxe Professionnelle (montant figé de 2003), perçue directement par celle-ci.

Le montant initial figé s'élevait à 1 913 052 €.

Il a été réduit de 2 777 € en 2013 et cela concernait la prise en charge de frais de maintenance des bâtiments scolaires, compétence assurée directement par la Communauté de communes (Apave assurance extincteurs...).

En 2015, nouvelle réduction de 19 361 € liée à la prise en charges pour les 6 premiers mois du service Application du Droits des Sols (ADS) mis en place à la Communauté et qui est une charge supplémentaire nouvelle (l'activité étant exercée à titre gratuit par l'Etat jusqu'au 30 juin 2015).

L'ACTP s'élevait donc à 1 890 914 € en 2015.

Pour l'année 2016, il conviendra de déduire 6 mois supplémentaires pour la participation au service ADS (soit 19 361 €, montant qui sera affiné par la communauté en fonction du coût réel).

De plus, la CCCPHJ a pris en charge la contribution au SDIS (délibération du 28/9/15 et du 8/12/15 pour la ville) ce qui génère le transfert de la contribution 2015 (352 570 €) à la communauté de communes et donc la réduction de l'ACTP à hauteur.

Ainsi, l'ACTP 2016 s'élèvera à 1 518 983 €,

Concernant la contribution au SDIS, la dépense inscrite au compte 6553 du budget disparaîtra en 2016, c'est donc une opération blanche, qui pourrait même être positive dans le cas où la contribution augmenterait dans l'avenir, puisque le montant déduit est définitivement figé.

En revanche, la participation au service ADS est bien une dépense nouvelle (38 722 €).

Ensuite, les bases fiscales de la TH 2015 ont été impactées par ce qu'on peut appeler une « bévue » des services fiscaux.

Certains contribuables ont été assujettis par erreur à la taxe d'habitation, alors qu'une mesure prise sous le précédent gouvernement les en exonérait.

Cette mesure a eu pour conséquence d'augmenter le montant des bases de TH imposable et a généré un produit de TH supplémentaire pour la ville.

Ainsi, les bases TH sont passées de 9 661 000 € à 10 195 512 € soit un produit fiscal supplémentaire de 57 353 € pour 2015.

Cette erreur sera rectifiée sur 2016 et aura 2 conséquences :

Une diminution des allocations compensatrices versées en 2016 pour 41 251 € (chiffres communiqués par la DDFIP du Jura).

La correction des bases 2016 qui retrouveront leur niveau de 2014 (9 661 000 € plus la mise à jour concernant les nouveaux logements imposables en 2016).

Déduction faite de l'ACTP et en tenant compte de l'évolution de + 1 % des bases (votée en loi de finances), on arrive à une diminution du produit des 3 taxes d'un peu plus de 70 000 € pour 2016.

Par contre, le supplément perçu en 2015 viendra augmenter le résultat du Compte Administratif.

Page 9 l'évolution du produit fiscal de la Taxe Foncière par catégorie de locaux.

C'est un nouvel histogramme qu'il m'a paru intéressant de vous communiquer, afin que vous puissiez constater l'interaction entre les finances communales, intercommunales et départementales.

Vous pouvez déjà constater que le produit fiscal de la TF a augmenté de près de 270 000 € sur les 5 dernières années.

Ensuite, on remarque que cette augmentation est répartie de la manière suivante :

49 % pour les locaux ordinaires (maison, appartement garages...)

39 % pour les locaux à usage professionnel et commercial

11 % sur les locaux industriels

1 % sur l'habitat social

La taxe foncière commerciale et industrielle représente en 2015 33 % du total perçu.

Si la ville a la compétence pour développer la construction de logements, ce que les différentes municipalités privilégient avec les lotissements communaux, elle n'a plus vocation à mener une politique d'aménagement commercial et industriel, ces compétences ayant été transférées à la Communauté de communes.

Page 10 l'évolution du produit fiscal de 2005 à 2015.

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, les 154 280 € de produit fiscal supplémentaire par rapport à l'an passé sont pour partie liés aux mesures fiscales de l'Etat, par l'augmentation artificielle des bases de TH.

Malgré tout, le produit fiscal a augmenté de 800 000 € depuis 2006 (dernière augmentation des taux).

Depuis quelques années, nous anticipions sur le croisement des courbes de la TP et de la TF qui a eu lieu en 2013.

D'ici quelques années, ce sera au tour de la courbe de la TH qui devrait dépasser celle de la TP, compte tenu des transferts de compétences impactant l'ACTP.

En 2016, l'ACTP passera à 1.518 millions suite aux transferts dont je vous ai parlé (SDIS et ADS).

Cette tendance est pour le moins significative, car le dynamisme de nos ressources de fonctionnement sera de plus en plus lié à l'accroissement de nos bases et non plus des dotations versées par l'Etat (DGF) ou des compensations versées par la Communauté de communes (ACTP) et l'Etat (compensations TH et TF).

Ainsi, la politique foncière qui permet d'augmenter le produit fiscal uniquement par l'augmentation des bases, devra être accentuée, aussi bien dans le secteur de l'habitat (TH et TF) que dans le secteur commercial et industriel (pour la TF).

L'évolution de la section de fonctionnement sur les 5 dernières années page 11 Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,28 % sur la période.

Ce qu'il faut souligner, c'est que les dépenses ont baissé d'environ 250 000 € par rapport à l'an passé (-2.5 %).

Si nous voulons passer le cap de la baisse des dotations, nous devons poursuivre les efforts.

Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, c'est donc une estimation proche de la réalité.

En 2015, le chapitre 011 a diminué de 200 000 € et les dépenses de personnel de 230 000 € par rapport à 2014.

En revanche, les autres charges ont progressé (+ 108 000 €), l'augmentation est liée notamment à des opérations d'équilibre des budgets lotissements (+ 50 000 €) et à la participation reversée à l'école Jeanne d'Arc (+ 20 000 €).

Les subventions aux associations ont été maintenues au niveau de 2014.

J'avais souhaité que ce poste puisse être revu à la baisse en commission des finances, je laisserai le Maire nous expliquer son point de vue sur la question tout à l'heure.

Les recettes ont moins diminué que les dépenses (165 000 €) ce qui permet d'augmenter légèrement notre marge d'autofinancement, ce qui est encourageant d'autant plus en période de baisse de dotation.

Essayons de tenir ce cap pour les 2 prochaines années qui verront nos dotations se réduire de 185 000 € par an plus notre participation au service ADS (+ 40 000 €)

Concernant le programme d'investissement pour 2016, je laisserai notre Maire vous communiquer une liste des dépenses prévues pour ces prochaines années et particulièrement celles à inscrire au budget 2016.

Je vais passer rapidement sur les budgets annexes. Budget eau potable. On retrouvera comme chaque année les travaux de rénovation ou d'extension du réseau qui sont autofinancés par la redevance (0.2058 €/m³)

Budget régie municipale de production d'électricité

Suite aux travaux de rénovation et à la signature du nouveau contrat d'achat bonifié de la production par EDF, la centrale devrait dégager des recettes supplémentaires.

Budget restaurant municipal et Oppidum

Pas de changement par rapport aux années précédentes.

En février 2015, ma conclusion avait été:

« Pour conclure, je pense que l'année 2015 doit répondre à un double objectif : initier un plan d'économie pluriannuel de fonctionnement à hauteur de la baisse des dotations et rationaliser les investissements dans la limite d'une enveloppe en baisse ».

Cet engagement tenu doit être poursuivi en 2016 et nous ne pouvons que continuer sur cette voie si nous ne voulons pas augmenter les impôts.

M. le Maire.- En ce qui concerne les subventions aux associations, je vais prendre l'exemple du sport. Le budget est de 130 000 €, le réduire de 10 % fait 13 000 €. Vous pourrez me dire que les petits ruisseaux font les grandes rivières, je veux bien, mais ce n'est pas 13 000 € que nous cherchons, c'est 629 000 €. Je ne pense donc pas que ce soit en allant mettre dans l'embarras certaines associations sportives qui sont déjà ric et rac au niveau financier, donc en faisant énormément de mécontents et en mettant certaines associations grandement dans la peine, que nous allons faire de réelles économies. C'est d'ailleurs le discours que tenait Clément avant moi, que j'approuvais et que je continue d'approuver.

Ensuite, pour les 629 000 € d'économies à faire d'ici 2017, sachant qu'on aura encore 184 520 € par rapport à cette année pour l'an prochain, c'est simple, c'est l'emploi qui va "trinquer". C'est-à-dire que quasiment tous les départs à la retraite ne seront pas remplacés et chez les contractuels, certains contrats ne seront pas renouvelés. Nous n'avons pas le choix.

Les personnels titulaires sont bien là, c'est la fonction publique et c'est normal. Par contre, on va chercher également d'autres économies dans certains credo. Nous vous en dirons beaucoup plus lors du budget. Certaines grandes lignes seront dévoilées en commission finances en temps voulu.

On ne peut pas augmenter décemment l'impôt, ce n'est pas possible, les Champagnolais paient déjà suffisamment d'impôt. Il en est hors de question. On ne peut donc faire que des économies. Les économies les plus faciles à faire sont faites en ne remplaçant pas les départs en retraite. C'est fait dans tous les services, au niveau des ATSEM, au centre d'animation et de loisirs, avec des dépenses qu'on arrête. Si on ne peut pas, on ne peut pas, il ne faut pas non plus se voiler la face.

Nous allons conserver certains programmes d'animation qui ne coûtent pas une fortune, certaines animations qui sont très bien à Champagnole et qui ne coûtent pas cher.

Pour ce qui est des investissements, François Jacquier a fait une simulation avec un prêt stabilisé à 500 000 €/an. Il s'agit uniquement d'une simulation, ce n'est pas gravé dans le marbre. On verra bien en temps voulu suivant ce qu'on décidera de réaliser pour savoir s'il faut emprunter 500 000 € ou un peu plus. Un peu moins m'étonnerait fortement, sachant que nous ne ferons des investissements qu'à la hauteur de nos possibilités.

Pour ce qui est des investissements, il y a déjà l'école du Boulevard qui est en travaux. On en avait déjà budgété la moitié sur 2015. Nous allons budgéter l'autre moitié sur 2016. La Communauté de communes ne nous a pas encore demandé notre contribution mais ça va arriver. Si on veut pouvoir budgéter sur 2017 la future école qui sera sur le stade (?annexe) pour moitié et l'autre moitié en 2018, il nous faut déjà mettre, sur notre budget 2016, la deuxième moitié de l'école du Boulevard, c'est incontournable.

Ensuite, pour la vidéoprotection, on avait dit qu'on faisait une tranche sur 2 ans. On a fini la première tranche. On va faire la deuxième tranche sur cette année, on va continuer ce chantier, c'est ce qui avait été acté.

Comme je l'ai annoncé aux vœux – et c'est moins drôle – il faut racheter une balayeuse, c'est 130 000 €.

Ensuite, on a toujours 50 000 € d'amélioration des bâtiments. Nous les mettons tous les ans et nous ne pouvons pas ne pas le faire puisque cela génère des économies d'énergie. Nous avons toujours des travaux à faire étant donné que nous avons un patrimoine bâtit relativement important.

On met égalent tous les ans pour les travaux sur notre réseau électrique. On devrait avoir des subventions pour faire des améliorations, changer les lampadaires en les remplaçant par des Leds, ce qui nous fait ensuite des économies sur l'électricité.

Je souhaiterais que nous fassions également le parking du tri postal, qu'on le termine. On avait eu cette idée il y a quelques années, les services techniques avaient déjà travaillé dessus mais cela a été repris il y a peu. L'idée serait de mettre une partie du parking en zone 2 heures. J'ai déjà travaillé sur ce dossier il y a 2 ans et je voudrais le mettre en œuvre afin de sortir de ce parking les voitures des employés municipaux, et je demande à ceux qui sont présents ce soir de m'en excuser, sachant que les voitures des instituteurs devraient partir puisque l'école va déménager. Il y a également les voitures de ceux qui travaillent dans des magasins ou dans des banques à Champagnole, qui viennent se garer là pour 3 à 4 heures, voire plus, la journée pour certains. Il faut donc repousser ces voitures un peu plus loin puisqu'il ne manque pas de parkings sur Champagnole. En effet, quand ce parking est plein, il y a de la place (?vers le pont), il y a de la place vers la Com'com, il y a donc de la place pour se garer. Certains devront peut-être faire 100 ou 150 mètres de plus à pied, ce qui n'est pas grave.

Il faudra forcément faire un peu d'investissements sur nos routes, nous en discuterons. Je ne vais pas tout dévoiler maintenant parce qu'il faut déjà qu'on termine complètement les comptes, que l'on fasse le CA 2015 pour savoir exactement ce qu'il en est.

Il est vrai qu'il y a les écoles, c'est pour cela qu'il faut absolument en financer une sur 2016. De toute façon, les contributions 2015-2016 vont tomber les deux sur 2016, si bien que nous avons un report de l'année 2015 qui n'a pas été consommé.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, soyez rassurés, nous allons le maintenir, nous ne serons pas dans la peine. Je remercie Clément pour les quelques mutations de personnels de la ville qui ont suivi Clément lorsqu'il a pris la présidence du Conseil départemental.

Il faut bien se rendre compte que c'est directement l'emploi qui va en subir les conséquences. Si nous remplacions les départs en retraite, nous n'aurions plus du tout de possibilités d'investissements, on ne ferait donc plus travailler les entreprises et les emplois que nous n'aurions pas supprimés à la ville seraient supprimés dans les entreprises. Les entreprises locales ont déjà, pour certaines, suffisamment donné dans ce sens-là, l'emploi est en péril dans certaines entreprises, notamment de travaux publics. Je pense donc que cette solution est la bonne et je ne suis pas du tout inquiet grâce à ce débat d'orientation budgétaire et pour ce que j'en sais de nos finances de la ville pour le budget 2016. J'espère bien qu'on mènera également à bien le budget 2017.

Mais ceux qui n'auront pas pris les bonnes décisions lorsqu'il le fallait vont très certainement se retrouver dans la peine. Voilà ce que je tenais à vous dire pour résumer un peu. Je ne dévoilerai pas grand-chose, j'en ai déjà suffisamment parlé pour les projets qui sont à faire. En sachant que la variable d'ajustement, c'est souvent les routes. On a un réseau routier qui commence tout de même à souffrir, j'espère donc que nous aurons suffisamment de moyens pour faire quelques routes.

Tout ce qui est lié à l'habitat n'est pas dans le DOB mais à côté puisque ce sont des budgets annexes. Le débat d'orientation budgétaire et les investissements dont je viens de vous parler sont uniquement sur le budget général.

Je rappelle que la maison Boitard a été vendue, c'est signé et elle a dû être payée aujourd'hui ou hier. L'argent est rentré, ce qui est une bonne nouvelle avec 220 000 €. Nous sommes en train de travailler sur des parcelles pour les mettre en vente dès cette année, pour faire les travaux dès cette année afin de vendre des parcelles sur ce terrain. Nous sommes également en discussion sur la Champagnolaise, l'ancien stade d'entraînement où nous avons notre programme du collectif en bande, car je souhaite qu'il voie le jour cette année. On a déjà les esquisses qui ont été faites. J'ai reçu des investisseurs publics et privés. J'espère que, d'ici fin mars, nous aurons des idées beaucoup plus claires sur cette affaire afin que nous sachions exactement où nous allons.

Ensuite, pour la ZAC, nous allons mener à bien les études cette année, en sachant qu'il nous reste des achats de terrain à faire afin de refaire une partie de lotissement. On a également encore quelques parcelles à vendre. Il n'y en a plus tellement, quelques-unes sont encore à vendre aux Louaitaux et au Bon Accueil où il doit en rester une. Je dis qu'il n'y en a plus qu'une parce qu'on a un client et on va très certainement passer au prochain Conseil le Bon Accueil. Aux Louaitaux, il nous en reste deux. Il y en a encore quelques-unes à droite ou à gauche. Il y a également un particulier, à Champagnole, qui a un grand terrain et qui a déposé un CU cette semaine pour y mettre des maisons. Même si nous n'intervenons pas, ce sont toujours deux taxes foncières et taxes d'habitation qui vont rentrer.

Si jamais nous voulons maintenir notre population, ce qui fait notre richesse, comme le disait Clément, il nous faut continuer à avoir une politique dynamique dans l'investissement pour loger les gens, c'est-à-dire que les gens puissent construire sur Champagnole et qu'ils n'aillent pas sur les communes aux alentours, donc avoir une politique du logement.

On aura peut-être, d'ici l'an prochain, un bâtiment communal dont nous devrons changer la destination le jour où l'administration le quittera. Nous allons récupérer un bâtiment au centre-ville et nous en discuterons pour savoir ce que nous ferons.

Pour l'instant, je vais arrêter là mon propos et j'attends vos réactions. Jean-Louis.

M. Duprez.- Merci. Ce débat ne doit en effet pas être seulement un monologue.

Les orientations que vous nous présentez sont dans la continuité de ce qui s'est passé les années précédentes. Il n'y a donc rien de nouveau, c'est dans la logique et dans la rigueur financière que nous met en place Serge depuis de nombreuses années et, finalement, les chiffres qui sont annoncés sont des chiffres que personne ne peut contester puisque, en général, les chiffres sont têtus.

Vous nous avez annoncé que les subventions aux associations sportives seraient maintenues. C'est une bonne chose. Nous souhaiterions, dans le cadre des orientations budgétaires, que la même rigueur soit aussi accordée aux autres associations, qu'elles soient culturelles, sociales, humanitaires ou de loisirs. Il n'y a pas de raison que le sport voit ses

subventions maintenues et que les autres associations les voient diminuer. Ce serait un petit peu ennuyeux.

- M. le Maire.- J'ai dit que c'était un exemple.
- M. Duprez.- Nous sommes dans un débat, chacun débat à son tour.

C'est une demande que nous avons étant donné que nous sommes dans un débat d'orientations. Nous souhaitons donc que ces orientations soient les mêmes pour toutes les associations de Champagnole.

Pour ce qui est du parking payant, cela fait 10 ans que nous le disons, nous ne pouvons donc qu'être satisfaits de voir que cette idée va enfin voir le jour. Il est vrai que c'est ce qui se fait dans toutes les autres villes. Ceux qui sortent un peu de Champagnole savent très bien que lorsqu'ils vont stationner à certains endroits, les centres-villes sont payants, on se gare autour et on va à pied ensuite.

Voilà pour nos avis sur le débat d'orientations. Nous attendons de voir comment cela va se traduire dans le budget et nous sommes prêts, là aussi, à discuter avec vous sur l'acte concret que sera le budget 2016.

- M. le Maire.- Une précision. Ce n'est pas payant, ce sera gratuit un certain temps et payant après.
 - M. Duprez.- C'est bien ce que nous avons toujours dit.
 - M. le Maire.- C'est là-dessus que nous sommes partis.

En ce qui concerne les subventions aux associations, j'ai bien dit que c'était globalement, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des ajustements. Il y en a qui peuvent baisser, d'autres qui n'ont plus rien et d'autres qui progressent. Globalement, je ne tiens pas à ce qu'on touche aux enveloppes.

- M. Duprez.- Ce n'est donc pas 10 % de moins, comme l'ont annoncé certaines villes.
- M. Bouvier.- C'était ce que je proposais. Quand je vois tout le travail que font certaines associations, ne serait-ce que dans le sport avec l'encadrement des gamins, c'est bien.
 - M. Duprez.- Dans le culturel également.
 - M. Bouvier.- Peut-être que dans 2 ans on fera 10 % de moins.
 - M. Duprez.- Ou de plus!
 - M. Bouvier .- Ce sera dur.
 - M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ?
- M. Pernot.- Monsieur le Maire, je voudrais vous féliciter d'avoir tenu les finances de la ville dans des conditions relativement difficiles puisque, avec les baisses de dotation sur l'année 2015, c'était déjà un premier cap à passer avec des dotations, comme vous l'avez rappelé, aux

alentours de 200 000 €, ce qui n'était pas une "paille" sur un budget tel que le nôtre. En sachant que c'est un exercice qu'il va falloir répéter sur 2016 et sur 2017.

Je crois qu'il ne faut cesser de répéter que ce qui est en train de se passer résulte d'une volonté gouvernementale et non pas d'une volonté municipale. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César parce que nous sommes aujourd'hui en train de prendre un certain nombre de mesures qui ne sont pas forcément sympathiques et, comme vous l'avez rappelé, je pense en particulier aux contractuels de notre ville à qui on va dire au revoir, tout comme je suis en train de dire au revoir à un certain nombre de contractuels au Conseil départemental. Je pense également à ceux qui verront leur emploi du temps réduit. J'en ai discuté avec certains, rien n'est simple pour eux et je crois qu'il y a des conséquences inéluctables à cette volonté de faire payer le déficit public aux collectivités territoriales qui, pour le coup, n'y sont pour rien dans ce déficit public. En effet, je rappelle que lorsque nous faisons un budget, le nôtre doit être équilibré. Par conséquent, on rembourse ce qu'on doit avec les recettes qui sont les nôtres et les dotations de l'Etat ne sont pas des cadeaux de l'Etat pour nous aider à gérer nos collectivités, ce sont le paiement de prestations que nous effectuons pour l'Etat. Je pense en particulier à l'état civil, je pense en particulier à la police municipale, je pense en particulier à la contribution forte que paient les Champagnolais pour le service de secours et d'incendie. Ce sont des fonctions régaliennes de l'Etat qui sont certes gérées par les collectivités locales mais qui dépendent de la responsabilité de l'Etat. Ce qui est un paradoxe puisque c'est nous qui payons mais le patron des pompiers reste le préfet du Jura.

C'est pour cela qu'il ne faut pas se tromper sur le sujet. Quand on pense, par exemple, à la contribution de Champagnole avec plus de 300 000 € pour payer le SDIS, il serait intéressant de faire l'exercice d'additionner l'ensemble des prestations que la ville remplit pour le compte de l'Etat et que nous en fassions la présentation en Conseil afin que chacun se rende compte que la dotation de l'Etat n'est pas, et loin s'en faut, un cadeau mais bien un travail que l'Etat nous fait faire. Le constat est que dans la mesure où il baisse notre dotation, il baisse le financement de prestations qu'il nous demande, il y a donc forcément des répercussions.

Je crois que c'est un point qu'il ne faut pas cesser de répéter, sinon les gens déplaceront la responsabilité sur les élus locaux qui semblent tenir des discours de père fouettard, que ce soit au niveau du Conseil départemental, ou même au niveau du Conseil régional puisque j'ai entendu celui de la Présidente de Région, mais surtout les élus communaux et, comme l'a rappelé Serge, on a vu un certain nombre de maires préciser qu'ils allaient réduire le budget aux associations et j'imagine que cela ne leur fait pas forcément plaisir.

Dans ce contexte très difficile, je veux tout particulièrement saluer l'action de notre commune qui a su faire face en limitant les dégâts et surtout en maintenant un service à la population de bonne facture.

Je voudrais profiter de ce débat d'orientations budgétaires pour faire passer un message à certains. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il faut penser à l'avenir de notre cité et j'utilise des termes qui sont peut-être forts mais je veux vraiment insister sur le sujet car je pense que l'avenir de notre cité passe par l'effort permanent pour maintenir la population.

Nous avons tous fait un travail très important, et j'associe bien évidemment l'ensemble de la communauté municipale, nous avons fait un travail de fou de 2008, et même avant, depuis 2006, pour proposer de nombreuses possibilités d'habitations à nos concitoyens. Plus de 185 permis de construire ont été donnés durant cette période, avec des immeubles qui se sont construit Avenue Edouard Herriot, un certain nombre d'immeubles privés avec des implications dans le vieux Champagnole où des immeubles ont été rénovés, des immeubles qui étaient vides, donc avec de nouveaux habitants. On a eu également tous les investissements qui ont été faits par

Claude Tissot sur la route de Syam. On a eu les lotissements qui se sont construits, la recherche permanente, en particulier avec Guy, pour trouver des terrains, les "dents creuses" dont tu parlais, pour permettre l'installation d'habitants. On a fait ce travail sans arrêt. A la fin, on constate tout de même qu'il y a une perte d'habitants malgré, en plus, un développement économique que nous n'avions pas connu depuis un certain nombre d'années sur le secteur avec l'apport des nouvelles entreprises commerciales et avec ce dont on peut s'estimer très heureux également : le développement d'activités industrielles. Je pense en particulier à Sanijura, je pense en particulier à tous ceux qui travaillent les hautes technologies dans les métaux. Malgré ce contexte particulièrement favorable, on constate à la fin qu'on a une perte d'habitants puisque, aujourd'hui, on est passé de 8 000 et quelques à 7 900. Certes, la diminution, grâce à ces efforts colossaux, a été endiguée par rapport à ce que nous connaissions préalablement, les ruptures sont moins importantes. Ceci étant, on constate cette diminution qui pourrait nous amener encore vers de nouvelles baisses de dotations. Je crois que le prochain est à 7 500, les dotations diminuent donc et c'est pour cela qu'il faut être particulièrement vigilant.

Monsieur le Maire, un certain nombre de projets sont déjà initiés avec la maison David, ce qui permettra d'offrir une prestation de bon niveau. Il y aura certainement les terrains sur la route de Valentenouze qui devraient également permettre de nouvelles installations pour poursuivre cet effort. Mais je crois que, maintenant, au-delà du renouvellement de notre propre population, il faut vraiment entreprendre un effort pour que des gens extérieurs, largement extérieurs à la ville, viennent nous rejoindre. Il y a certainement des opportunités liées au fait qu'il y a une inflation immobilière sur le secteur frontalier, donc Pontarlier et autres, de sorte que nous continuions à attirer des populations avec un certain niveau. Je pense que là, il faut faire un véritable travail en la matière. Pour cela, il faut aussi qu'il y ait une implication plus forte de certains acteurs de la cité.

Le sens de mon propos d'aujourd'hui est de lutter contre certains égoïsmes et solliciter de nouvelles solidarités, celle en particule de mettre, si les personnes ne veulent pas le faire, à disposition de la ville les biens qu'ils ont et dont ils ne font pas grand-chose. On va me dire qu'il y a un certain nombre de particuliers dans la grande rue puisqu'il y a des appartements qui sont vides. Ce à quoi on peut trouver des solutions avec les sociétés d'habitat, et j'en préside une aujourd'hui, donc l'OPH du Jura sur laquelle on interviendra à Champagnole et dans les autres villes pour essayer de trouver des solutions pour ramener des habitants dans le centre-ville.

Je pense également à des sociétés comme EDF ou ERDF. On a lancé un projet avec eux il y a 3 ans pour récupérer les terrains route de Syam. Nous sommes toujours sans réponse. Je crois que c'est une démarche qui est anormale dans la mesure où la Communauté de communes se proposait de les replacer sur la zone industrielle afin qu'ils nous libèrent des emprises foncières de centre-ville, puisque nous sommes dans le cœur de la ville, où des investissements peuvent justement être intéressants parce qu'ils ne justifient pas beaucoup d'infrastructures, les infrastructures étant déjà là. Je crois que les responsables de ces sociétés devraient prendre conscience de la difficulté qui est la nôtre pour nous faciliter l'existence de sorte que leurs entreprises continuent de prospérer dans la cité.

Je pense également - et mon discours en interpellera peut-être certains - à l'évêché parce que détenir un immeuble comme celui de la clinique Saint-Joseph et vouloir en faire uniquement un petit internat me semble un gâchis alors qu'on sait que beaucoup de personnes souhaitent bénéficier de logements de qualité en centre-ville. C'est un bâtiment qui se prêterait parfaitement pour des investissements certes conséquents mais qui, à mon avis, trouveraient preneur vu l'emplacement et avec un opérateur immobilier telle qu'une filiale de l'OPH du Jura, nous

pourrions largement réhabiliter un immeuble de cette nature pour qu'il y ait un habitat nouveau et de qualité au centre-ville.

C'est pour cette raison que nous allons essayer, avec la Communauté de communes, de créer ces solidarités entre nous sur le territoire. Nous allons essayer, avec la maison médicale et de santé, de travailler en proximité avec la ville, également pour peut-être offrir en même temps une offre immobilière. Je crois aussi qu'avec OPH Jura, on travaille également ces solidarités pour essayer de trouver les solutions les plus adaptées, en particulier pour réhabiliter le centre-ville avec un certain nombre d'investisseurs privés qui, je le sais, attendent que nous lancions quelques projets pour venir nous aider.

Je pense que tous ceux qui sont détenteurs de biens dont ils ne font rien seraient bien inspirés de prendre contact avec le maire pour essayer de se faire recenser afin que nous puissions envisager comment nous pouvons, à partir de ces structures existantes, proposer un habitat de qualité pour à nouveau attirer des personnes à l'avenir.

Je me fais vraiment du souci. Je ne sais pas si c'est l'émotion liée au fait que je rencontre beaucoup de personnes âgées en allant visiter ma mère à l'hôpital, mais je rencontre beaucoup de personnes âgées qui ont, aujourd'hui, entre 85 et 90 ans à l'hôpital, qui sont dans des situations de santé très délicates. Si toutes ces personnes partent dans l'année, je peux vous assurer que nous allons encore sérieusement perdre des habitants. Parce qu'on a beau faire une course sans cesse en avant, les générations qui sont venues massivement à Champagnole dans les années 60/70, sont en train de partir, au sens biblique du terme. Je crois qu'il faut vraiment que tout le monde en ait conscience. En sachant que là, on se tient encore à peu près bien parce qu'il y a eu ce travail colossal de réalisé sur les années passées et, au niveau de la Communauté de communes, on tient à peu près les effectifs mais je crains que la vague de départs... parce qu'au niveau de la démographie, la fin du baby-boom, ce sera lorsque Guy et moi partiront à notre tour, ce qui veut dire qu'on n'a pas fini! Cela veut dire qu'il y a encore une quinzaine d'années très difficiles et si nous n'avons pas un renouvellement de nos populations, et pas en s'appuyant sur les jeunes qui sont déjà là mais en faisant venir en masse des gens de 40, 50 ou 60 ans, on risque d'avoir de sérieux problèmes en termes d'effectifs. Parce que si une ville comme la nôtre passe en dessous de 7 500 habitants - je l'ai toujours dit -, c'est la fin d'à peu près 50 % des services à la population qui sont rendus aujourd'hui. Il n'y aura pas de mystère, on ne se posera même pas la question de savoir si on maintient ou pas les subventions, on n'aura pas le choix, il faudra tout diminuer.

C'est pour cela que je voudrais profiter de ce débat d'orientations budgétaires pour que tout le monde ait bien conscience qu'il faut qu'un effort colossal s'oriente à nouveau sur une politique de logement intense, ce qui peut être frustrant pour nous après tout ce qui s'est fait dans les années passées, tout le travail qui a été fait par nos services pour permettre justement l'installation de toutes ces nouvelles maisons, tous ces nouveaux lotissements qui se sont créés. Ceci n'a pas été suffisant, il faut encore passer à une vitesse supérieure et je vous promets que cette démarche m'inquiète bougrement.

En sachant que notre ville a tout de même largement limité la casse par rapport à ce que vous avez pu lire dans la presse. Mais si Dole et Lons ne se redressent pas, avec des pertes d'habitants telles qu'en connaissent ces villes-là, tout comme Saint-Claude, je vous promets que le Jura a vraiment du souci à se faire. C'est pour cette raison que Champagnole doit initier le mouvement et je compte d'ailleurs sur les Champagnolais et leur esprit d'initiative pour que nous trouvions des solutions. Mais, de grâce, que ceux qui sont en situation de vendre des biens - et j'insiste et je les cite à nouveau : ERDF et l'Évêché - soient bien inspirés d'entendre mon propos et d'agir positivement et sans égoïsme.

M. Duprez.- On partage en grande partie ce que dit Clément. Par contre, comme je vous l'ai dit l'autre jour avec un clin d'œil, on se rend compte en effet qu'on réussit à ce que la baisse se redresse, comme le dit notre président.

Avec un autre clin d'œil, mais du côté gauche, je m'aperçois que tu es de plus en plus favorable au centralisme démocratique et que tu vas bientôt vouloir municipaliser tout ce qui est libre sur Champagnole pour engager des actions. C'est une bonne orientation!

M. Pernot.- Permettez-moi de répondre avec deux clins d'œil! Ce n'est pas du tout mon esprit. Si c'est ce que vous avez compris, il faut que je reprécise les choses.

A un moment donné, lorsqu'il y a un manque d'initiatives privées, il est clair que c'est toute la noblesse de la force publique d'inciter à ce que les choses se passent un peu différemment. Le discours que je tiens et que je partage avec Guy - et nous avons eu une séance de travail très intéressante dernièrement justement concernant les problèmes du logement à Champagnole avec l'OPH et la ville - est bien de prendre cette directive en recherchant des investisseurs privés, parce que nous n'aurons pas les moyens de tout financer. Ce doit être une priorité. C'est pour cela que mon centralisme à tout de même quelques limites structurelles, si je puis dire.

M. Duprez.- Concernant les évolutions de population, je pense qu'il faut que nous nous rapprochions de l'INSEE. En 2000, j'ai fait des travaux sur plusieurs bassins d'emploi avec des projections de population à 30 ans. Quand je reprends la courbe que j'avais faite sur le bassin d'emploi de Champagnole à 30 ans, à 50 ou 100 près, les chiffres sont bons. L'INSEE peut faire une projection de population avec toutes les pyramides.

Par rapport aux investissements qu'il y a à faire, tant sur Champagnole que sur le Jura, ce sont vraiment des outils intéressants, sachant que ce ne sont que des outils d'aide à la décision.

J'avais fait Champagnole, Saint-Claude et Lons-le-Saunier et je constate que l'évolution actuelle est à quelque chose près dans les épures qu'ils avaient faites il y a 15 ans. Ce sont donc de bons outils d'aide à la décision.

M. le Maire.- Il est bien évident que si on veut conserver la population, endiguer la baisse pour que la courbe reparte un peu dans l'autre sens, il y a deux moyens : c'est l'emploi et habitat. L'emploi, j'en ai parlé et, lors du dernier conseil, on avait dit qu'on ferait le bilan. Eloïse est en train de travailler sur le dossier mais il nous manque quelques données. On ne va donc pas vous le présenter ce soir mais ce sera pour le prochain conseil, avec les plus et les moins de tout l'aménagement des zones commerciales. En sachant qu'il y a encore du potentiel, il faut continuer nos collaborations avec la Communauté de communes afin d'installer encore de nouveaux commerces sur Champagnole pour qu'ils attirent. Il nous faut continuer dans cette politique d'habitat.

Je ne désespère pas d'avoir sous 4 ans au minimum 100 permis de construire, voire beaucoup mieux, sachant que la ville n'est pas extensible. On a la déviation de la RD5, la déviation de la RN5 et l'Ain.

Tout à l'heure, lorsque je disais qu'on allait récupérer un bâtiment de centre-ville, qu'il faudrait voir ce que nous allions en faire, ce sera très certainement de l'habitat. Actuellement, c'est le bâtiment qui abrite la Trésorerie, il appartient à la commune. Là, on aura l'emplacement pour montrer à tout le monde que nous allons faire une opération que nous allons qualifier de « pilote ».

M. Pernot.- D'exemplaire!

M. le Maire.- A part faire du logement dans ce bâtiment, je ne vois pas ce qu'il serait possible d'en faire d'autre dans la configuration où il est, sachant qu'il est complètement inadapté pour continuer avec la Trésorerie qui est un lieu qui reçoit du public. On a donc rencontré le directeur départemental des finances et nous sommes en discussion, également avec la Com'com, pour qu'ils bougent. Comme ce bâtiment appartient à la ville, il faudra que nous en fassions quelque chose. Il s'agira là d'une opération exemplaire et j'espère qu'elle fera des petits afin de voir se rouvrir des volets dans la grande rue.

On a la chance que les maisons se vendent encore bien mais on a aussi des friches dont il va falloir qu'on s'occupe.

Serge est passé très rapidement sur la page 9 concernant la fiscalité. Il est très intéressant de voir l'évolution que nous a amené le développement non seulement de l'industrie mais surtout du commerce sur Champagnole et de l'habitat. Sur cette page, on voit que l'augmentation de nos rentrées sur 5 ans est quasiment de 250 000 €, uniquement avec l'habitant et l'emploi. C'est ce qui nous aide à maintenir le nombre d'habitants et qui nous assure une bonne santé des finances communales.

M. Leng.- Je partage l'avis de Monsieur Pernot par rapport à l'inquiétude concernant la baisse de population qui risque de se poursuivre. Je rappelle que dans notre programme, nous proposions de renforcer la présence au centre-ville. La ville s'est en effet assez étendue et il y a effectivement plein de logements libres au centre-ville. La qualité de Champagnole est là, c'est son commerce de centre-ville, ce qu'il faut donc vraiment préserver, donc la qualité de vie du centre, les déplacements actifs au centre-ville pour les piétons et bien sûr aussi les bicyclettes. Il ne faut pas penser qu'aux voitures, il faut que les personnes se sentent en confiance au centre-ville. Il faut également préserver au maximum les services, entre autres l'hôpital et tous les services publics, pour avoir une ville de qualité, ce que nous avons encore mais je ne sais pas jusqu'à quand.

M. le Maire.- Pour ce qui est des services publics, ce n'est pas forcément nous qui décidons.

Y a-t-il d'autres remarques ? Nous allons donc continuer.

6. <u>Demande d'attribution d'une aide pour le remboursement anticipé d'un contrat de prêt</u> <u>structuré à risque</u>

M. Bouvet.- Vous avez reçu un rapport sur cette convention à signer. Ce rapport n° 6 a été modifié suite à la réception le 27/1/16 d'un courrier de la CAFFIL et qu'un exemplaire complété a été remis sur table à chaque conseiller au début de la séance

Suite à la disparition de DEXIA, l'Etat a créé la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), qui avait pour mission de proposer la renégociation des emprunts à risque émis par DEXIA à destination des collectivités locales.

Pour rappel, la commune de Champagnole a signé en 2007 un contrat de ce type pour un montant de 500 000 € sur une durée de 19 ans.

A son initiative, la CAFFIL nous avait transmis une offre de refinancement de ce prêt.

Cette proposition était liée à la souscription simultanée d'un emprunt classique de financement des investissements prévus au BP (soit 700 000 €).

Le 8 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une opération de refinancement de l'emprunt DEXIA (MON2477754001) avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) (pour le montant du capital restant dû, sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1.47 % ramené à 1.25 %) et d'un emprunt de 700 000 € (durée de 15 ans au taux fixe de 2.78 %).

Par courrier du 14 avril 2015, Madame le Receveur Municipal de Champagnole nous informait que l'Etat avait mis en place (décret n° 2014-444 du 29/4/2014) un fonds de soutien dans le cadre de l'accompagnement des collectivités locales dans le dispositif de sortie des emprunts « toxiques ».

L'emprunt remboursé par anticipation (MON 2477754001) étant éligible, un dossier de demande d'aide a été transmis à Monsieur le Préfet du Jura le 22 avril 2015.

Par courrier du 8 janvier 2016, le Directeur du service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque nous informe qu'une aide d'un montant maximum de 1 981.26 € peut être attribuée à la commune de Champagnole, sous réserve de la transmission d'une copie de la transaction conclue par toutes les parties portant sur le contrat éligible au fonds de soutien faisant l'objet de l'aide, la copie de la délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à conclure une convention avec le représentant de l'Etat permettant ultérieurement le versement de l'aide et d'autre part la transaction visée ci-dessus, et les contrats et pièces annexes organisant la renégociation du prêt faisant l'objet du fonds.

La commission des finances du 18 janvier dernier a donné un avis favorable à la signature de la convention.

Par courrier du 27/1/16, la CAFFIL et la SFIL nous ont transmis un projet de protocole transactionnel, document qui doit être joint avec la copie des prêts de refinancement au dossier de versement de l'aide.

L'objet de ce protocole étant :

Pour la commune :

l° de s'engager à mener à bien une demande d'aide au fonds de soutien dans les conditions prévues dans le décret n° 2014-444 du 29/4/2014

2° de renoncer « à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires arbitrales ou administratives visant à obtenir par tous moyens :

La nullité, la résiliation ou la résolution (totale ou partielle) du contrat de prêt MON 247754 EUR, ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter (le contrat de refinancement MIS 500648EUR),

La mise en cause de la responsabilité de SFIL et/ou CAFFIL au titre du contrat MON 247754, ainsi que tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter

3° de renoncer « à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires arbitrales ou administratives à l'encontre de Dexia crédit Local selon les mêmes termes et conditions que la renonciation consentie à CAFFIL et SFIL.

Pour la CAFFIL :

D'avoir proposé le contrat de refinancement (contrat signé en 2014), en ne réalisant aucune marge sur la liquidité nouvelle apportée à la commune dans le cadre du nouveau contrat de prêt qui a été consenti à prix coûtant, c'est-à-dire à un niveau permettant à CAFFIL de couvrir uniquement les coûts de financement et d'exploitation

Pour SFIL:

De prendre acte de la renonciation de la commune à tous droits ou actions à son encontre et à renoncer à son tour à tous droits et actions au titre du contrat d'origine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver :

- 1° le protocole transactionnel à signer avec CAFFIL et SFIL
- 2° la convention avec Monsieur le Préfet du Jura pour bénéficier de l'aide attribuée
- 3º d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DIXIÈME COMMISSION: JEUNESSE ET ÉVÉNEMENTIEL

7. Attribution d'une subvention au groupe Scouts et Guides de France de Champagnole

M. Grenier.- "La commune a reçu une demande de subvention provenant du groupe Scouts et Guides de France de Champagnole.

Il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 180 €, à laquelle s'ajoute une subvention de 20 € par enfants Champagnolais (au nombre de 10), soit une subvention totale de 380 €."

Qui est pour ? Qui et contre ? Merci pour eux.

HORS COMMISSION

8. Vente de bois

- M. Grenier.- "Il est demandé au Conseil municipal de fixer les destinations suivantes en ce qui concerne les coupes et ventes des bois pour l'année 2016 :
 - 1) Commercialisation par bloc et sur pied :
 - Parcelles 7, 13, 21, 40, pour un volume total estimé de 1 580 m³

- 2) Contrat de petits bois résineux :
- Parcelles 67 et 68 pour un volume total estimé de 210 m³."

Si vous le souhaitez, je peux vous localiser les parcelles.

M. le Maire.- Si tu peux développer un peu sur les quantités.

M. Grenier.- Sur l'année 2016, on va faire une petite année avec moins de coupes que ces dernières années. On a fait le choix, en échangeant avec Monsieur Jacquier, de reporter le montant des paiements de 2015 qui seront réglés sur 2016, ce qui compensera un peu cette baisse et de ne pas avancer de coupes sur les années 2017-2018, voire 2019 qui devraient être, selon le plan d'aménagement, de très bonnes années.

M. le Maire.- Où on aura besoin d'argent.

M. Grenier.- Qui est contre? Qui s'abstient? Merci.

9. Fonds de concours CCCPHJ pour bâtiments scolaires

M. le Maire.- "Dans le cadre de sa compétence « bâtiments scolaires », la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura réalise la réhabilitation-construction de l'école maternelle du Boulevard.

Le montant des travaux s'élève à 2 279 017.92 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts de la CCCPHJ, la commune de Champagnole, ainsi que les 4 autres communes concernées (Ardon, Les Nans, Sapois et Syam) doivent financer l'opération à hauteur de 50 % du montant net TTC (déduction faite du FCTVA et de la subvention DETR encaissés directement par la CCCPHJ).

Il convient donc de verser à la Communauté de communes la somme de 541 896.36 € par un fonds de concours (270 993.18 € en 2016 et en 2017), et ce en concordance avec la délibération du Conseil communautaire du 22 décembre 2015.

Le premier acompte était inscrit au BP 2015 (et sera donc reporté) et le solde sera inscrit au BP 2016 afin de pouvoir être versé début 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 541 986,36 € à la communauté de communes pour les motifs précédemment énoncés.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il s'agit donc de notre quote-part à verser sur l'école du Boulevard. Heureusement, nous l'avions déjà anticipée et mise au budget 2015. En effet, en 2016-2017, cela allait un peu se croiser avec l'investissement qu'il y a à faire sur le Boulevard qui sera plutôt de l'ordre de 450 000 € par an sur deux ans. C'est pour cela que je disais que nous allions avoir besoin de recettes sur 2017-2018 avec les coupes de bois sur ces années-là, nous en aurons besoin.

Nous délibérons maintenant car la Communauté de communes a délibéré il y a peu. Sont également concernées les communes d'Ardon, des Nans, Sapois et Syam. La quotepart de 50 % des communes est répartie sur ces quatre communes plus Champagnole, à

proportion du nombre d'habitants.

Y a-t-il des questions sur ce fonds de concours ? S'il n'y a pas de questions, je le mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

- M. Bouvet.- Qui reste propriétaire de l'immeuble ? C'est la Communauté de communes ou la ville ? Parce qu'il y a deux appartements.
- M. Pernot.- La Communauté de communes a fait l'investissement pour ce qui concerne la partie scolaire. C'est donc elle qui assume, pour l'instant, la responsabilité et la pleine jouissance de la partie scolaire. Par contre, la partie qui sera rénovée concernant le toit sera partagée entre la ville et la Com'com. Concernant l'appartement, il reste la propriété de la ville. Quand les travaux seront terminés, la responsabilité de la Com'com et de votre serviteur s'éteindra, je remettrai les clés à Guy qui reprendra la gestion du bâtiment avec son talent habituel.
- M. le Maire.- Il y a trois appartements, en fait. Il y en a deux de chaque côté, qui sont accessibles sans pénétrer dans la cour de l'école et que la commune pourra donc louer. Par contre, celui du milieu ne peut pas être mis à la location de la part de la commune parce qu'il faut rentrer dans l'école pour y accéder. Il n'y en aura que deux, comme prévu.
 - M. Bouvet.- Il servira d'archives.
- M. Pernot.- Il sera mis à disposition de l'école. C'est prévu de cette manière. Celui du milieu fait partie de l'école, les investissements seront donc partagés entre la communauté et la ville. Le bâtiment est remis à disposition de la commune mais reste propriété de la Com'com.
 - M. Bouvet.- Il reste propriété de la Com'com?
- M. Pernot.- Oui parce que dès qu'il y a de grosses réparations, des choses comme cela, c'est de notre ressort.
 - M. Bouvet.- Du ressort de qui?
 - M. Pernot.- De la Com'com, donc nous tous!

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire.- Y a-t-il des questions diverses ?
- M. Duprez.- Il y a une question diverse que vous avez pu lire dans la presse aujourd'hui et nous vous faisons circuler un petit dossier.
 - M. le Maire.- Nous en avons discuté, il n'y a pas de problème.

M. Duprez.- Par rapport aux discussions que nous avons eues tout à l'heure par rapport au débat d'orientations budgétaires et à l'évolution de la commune, ce n'est pas qu'une idée, c'est un projet. Vous connaissez la ville de Champagnole, vous savez que la population commence à vieillir, vous savez que la mobilité commence à être difficile. Si on regarde ce qui se passe dans les communes de notre dimension, se mettent en place des services de bus qui permettent à la population d'aller d'un point à un autre en évitant de prendre sa voiture. Nous proposons simplement que soit mise à l'étude l'idée de la création d'une ligne que nous avons appelée Champabus puisque nous sommes à Champagnole. Nous avions déjà fait une première approche lors de la campagne municipale et, avec l'évolution de la ville, nous nous rendons compte que finalement, ce à quoi nous avions pensé devient de plus en plus d'actualité.

Il vous a donc été remis un projet qui demande à être retravaillé et réadapté entre autres au travers de la circulation puisque la plaine de jeu n'était pas encore complètement effective, le bassin nautique non plus mais nous savons tous que, pour aller à hôpital, quand vous habitez à la Bonde et que vous n'avez pas de moyen de locomotion, c'est difficile, ou lorsqu'il faut aller vers la zone commerciale, lorsque vous n'avez pas de moyen de locomotion et que vous avez du mal à marcher, c'est compliqué.

Il s'agit donc d'un projet, nous souhaitons qu'il soit mis à l'étude. Nous sommes bien évidemment prêts à y participer. Ce projet est inspiré de ce qui s'est passé dans des communes ou des communautés de communes de notre taille : Joinville-le-Pont, la Bresse, Saint-Dié des Vosges. Ce sont toutes des structures, des agglomérations ou des villes de notre taille qui ont commencé, il y a 2 ou 3 ans. Dans une de ces communes, le bus a tellement de succès le samedi matin, lorsqu'il permet à tout le monde de venir au marché, qu'ils ont dû remettre un deuxième bus tellement il y avait de demandes.

Vous verrez aussi qu'au travers du trajet proposé – ce qui rejoint ce que disait Stéphane tout à l'heure – le tour se fait à peu près en une heure. En une heure, vous faire le tour de la ville avec les arrêts. Ce qui veut dire que toutes les demi-heures, vous arrivez au centre-ville. Ce qui est une bonne chose pour relancer le commerce au centre-ville. Et si vous allez faire vos courses dans une grande surface, vous savez que vous avez le temps de faire vos courses et, quand vous ressortez, le bus est là pour vous ramener chez vous. Voilà un peu la philosophie.

C'est la même chose pour les gamins qui habitent à la Bonde et qui veulent aller au bassin nautique, les parents savent qu'ils peuvent prendre le bus pour y aller et en revenir, ce qui éviterait ainsi que tous les parents amènent tous les gamins en même temps au bassin nautique.

C'est simplement une idée sur laquelle nous souhaitons que travaillent dans un premier temps l'ensemble du Conseil municipal avec les services techniques en ce qui concerne sa faisabilité. Et puis, le moment venu, en fonction de ce que nous verrons, que nous puissions

demander des avis à des professionnels pour prendre des décisions et voir si c'est faisable ou pas, dans quelles conditions et à quel prix.

Voilà pour ce qui concerne notre démarche qui est une démarche prospective et vraiment en pleine cohérence avec le débat que nous venons d'avoir sur l'évolution de la population et l'évolution de la vie à Champagnole. Il s'agit de notre demande à laquelle nous souhaitons que vous répondiez tous.

M. le Maire.- Nous n'allons pas lancer le débat ce soir sur le bien-fondé ou le mal fondé de cette proposition. La minorité fait une proposition, il est normal qu'on l'étudie. Je vous propose de ne pas lancer une grande discussion ce soir à ce sujet. Une expérience malheureuse a été menée il y a quelques années, comment a-t-elle été faite ? Est-ce que c'était bien ou mal ? Je ne veux pas juger.

Nous avons la chance d'avoir une commission de services à la personne, avec Madame Ghislaine Benoit qui est l'adjointe chargée de cette commission. C'est un dossier intéressant à discuter, à étudier. Nous n'allons pas faire un groupe de travail spécial. Le travail se fera dans les commissions qui sont en place. Si vous en êtes d'accord, on pourrait regrouper la troisième commission et la huitième commission afin qu'elles travaillent sur ce dossier avec, bien sûr, l'appui des services techniques, les services financiers, donc les services de la commune en se laissant un délai raisonnable de 6 mois pour voir le bien-fondé de cette réflexion, de cette proposition, aussi bien économiquement, il faut voir tous les aspects pour voir ce que cela donne.

Nous allons donc mettre cela en place afin d'en discuter sereinement, voire toutes les solutions financières qui peuvent être apportées puisque je vous rappelle que nous sommes en rigueur budgétaire. Voilà.

Je ne tiens donc pas à ce que nous lancions un débat ce soir sur ce sujet étant donné que nous n'avons ni les tenants, ni les aboutissants pour en discuter. Par contre, on se donne le temps, on prend 6 mois pour y réfléchir entre ces deux commissions, ce qui est déjà pas mal, je ne pense donc pas élargir plus mais tous ceux qui ont de bonnes idées sur le sujet peuvent venir les donner. Voilà ce que je vous propose, tout simplement.

M. Duprez.- Il y a une convergence favorable en ce moment par rapport aux orientations des fonds européens. Pour suivre les fonds européens depuis 15 ans au comité régional de suivi des fonds, l'axe 2 qui est donné au niveau des orientations européennes va bien dans le sens de cette proposition de la mise en place de la mobilité dans les centres-villes. La ville de Champagnole peut donc sans aucun problème déposer un dossier sur les fonds européens par rapport à un tel projet.

Profitons du moment puisque c'est encore la Région Bourgogne Franche-Comté qui gère les fonds européens. Quand on a regardé le dossier, j'avais déjà pris contact avec ceux qui suivaient les fonds, c'est vrai que c'est un dossier qui correspond exactement aux orientations qui sont données par les fonds européens actuellement, donc essayons de profiter de tout ce qui est possible.

M. le Maire.- Nous ne manquerons pas de solliciter la région de Bourgogne Franche-Comté dans cette affaire-là qui a maintenant, me semble-t-il, la compétence en matière de transport.

Sachant que les fonds européens, c'est de l'investissement. Il faudra qu'on réfléchisse également au fonctionnement.

M. Duprez.- On a 6 mois devant nous pour regarder.

M. le Maire.- Etes-vous d'accord pour partir sur ce schéma ? (Approbation générale) Ces deux commissions vont creuser toutes les pistes, avec l'appui du service comptable.

M. Bouvet.- La première chose que je vois, étant toujours attiré par les chiffres, c'est 190 000 € HT en sachant qu'on a une baisse de dotation de 185 000 €. Ça correspond!

M. Duprez.- Il ne faut pas avoir un raisonnement comptable, il faut avoir un raisonnement d'investisseur, ce n'est pas la même chose!

M. le Maire.- Vous noterez que les deux commissions vont se réunir et que je participerai aux débats.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je lève la séance et je vous remercie pour votre attention.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures.

Le Secrétaire de Séance,

David DUSSOUILLEZ

Guy SAILLARD